REPUBLIQUE FRANCAISE - VILLE DE BAYONNE (PA)

O/J N° 36

Séance du 11 décembre 2014

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le conseil municipal, régulièrement convoqué le 5 décembre 2014, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte-rendu a été affiché à la porte principale de la mairie.

-000-

PRESENTS: M. Etchegaray, maire-président, Mme Durruty, M. Millet-Barbé, Mme Bisauta, M. Soroste, Mme Lauqué, MM. Neys, Ugalde, Lacassagne, Mmes Duhart, Castel, Martin-Dolhagaray, M. Aguerre, Adjoints; Mme Juzan, M. Esmieu, Mme Langlois, MM. Pocq, Arcouet, Lalanne, Mmes Chabaud-Nadin, Brau-Boirie, Meyzenc, M. Escapil-Inchauspé, Mme Taieb, M. Laiguillon, Mmes Candillier, Belbaraka, Destin, Bensoussan, MM. Boutonnet, Murat, Mmes Aragon, Picard-Felices, Capdevielle, Herrera Landa, MM. Duzert, Etcheto, Bergé, Pallas, Iriart, Nogues, conseillers municipaux.

ONT DONNE POUVOIR: M. Salducci à M. Lacassagne, M. Salanne à Mme Meyzenc.

SECRETAIRE: M. Boutonnet.

M. Soroste présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

OBJET : FINANCES – Budget principal et budgets annexes – Autorisations budgétaires spéciales d'investissement par anticipation au vote du budget primitif 2015.

En application de l'article L.1612-1 alinéa 3 du code général des collectivités territoriales et afin de permettre la continuité des investissements jusqu'à l'adoption du budget primitif 2015, il convient d'autoriser Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement détaillées ci-dessous par chapitres et articles, étant précisé que les principales opérations concernées sont détaillées dans le document joint en annexe. Ces dépenses seront inscrites dans le budget primitif 2015.

Pour le budget principal

Chapitre - compte	Libellé	montant en €
202	Frais liés à la réalisation de documents d'urbanisme	5 000
2031	Frais d'études	20 000
2051	Logiciels	31 000
Total chapitre 20	Immobilisations incorporelles	56 000
20421	Subvent° d'équipement aux personnes de droit privé –	100 000
	biens mobiliers	
20422	Subvent° d'équipement aux personnes de droit privé -	100 000
	bâtiments	
Total chapitre 204	Subventions d'équipement versées	200 000
2158	Autres installations, matériel et outillage techniques	12 000
2162	Fonds anciens des bibliothèques et musées	6 000
2168	Autres collections et œuvres d'art	2 000
21578	Autre matériel et outillage de voirie	250 000
2181	Installations générales, agencements et aménagements divers	82 000
2182	Matériel de transport	50 000
2183	Matériel informatique	105 000
2184	Mobilier	50 000
2188	Autres immobilisations corporelles	103 000
Total chapitre 21	Immobilisations corporelles	660 000
2312	Terrains	93 000
2313	Constructions	1 125 000
2315	Installations, matériel et outillage techniques	1 907 000
2316	Restauration des collections et œuvres d'art	33 000
238	Avances versées sur commandes d'immobilisations corporelles	210 000
Total chapitre 23	Immobilisations en cours	3 368 000
Total budget principal		4 284 000

Pour le budget annexe de l'eau

Chapitre - compte	Libellé	montant en €
2051	Logiciels	5 000
Total chapitre 20	Immobilisations incorporelles	5 000
21561	Matériel spécifique de distribution d'eau	15 000
Total chapitre 21	Immobilisations corporelles	15 000
2312	Terrains	12 000
2313	Constructions	38 000
2315	Installations, matériel et outillage techniques	280 000
Total chapitre 23	Immobilisations en cours	330 000
Total budget annexe Eau		350 000

Pour le budget annexe parcs de stationnement

Chapitre - compte	Libellé	Montant en €
2153	Installations à caractère spécifique	15 000
2154	Matériel industriel	15 000
Total chapitre 21	Immobilisations corporelles	30 000
2313	Constructions	30 000
2315	Installations, matériel et outillage techniques	5 000
Total chapitre 23	Immobilisations en cours	35 000
Total budget annexe parcs de stationnement		65 000

Il est demandé au Conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement détaillées ci-dessus par chapitre et par article.

Adopté à la majorité.

M. Murat, Mmes Aragon, Picard-Felices, Capdevielle, Herrera Landa, MM. Duzert, Etcheto, Bergé, Pallas ne prennent pas part au vote.

MM. Iriart, Nogues s'abstiennent.

Ont signé au registre les membres présents.